



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

RELEVES DES CONGES ANNUELS

A partir de mars 1995, la Direction Générale du Personnel et de l'Administration, service "Congés", établira des relevés mensuels des congés annuels du personnel statutaire. Chaque fonctionnaire ou agent statutaire dont la situation des congés a subi des modifications par rapport à la situation du mois précédent, recevra automatiquement un nouveau relevé au début du mois suivant.

Les dispositions actuelles subsistent par ailleurs, à savoir que chaque année, vers la fin du mois de février, tout le personnel statutaire reçoit un relevé de sa situation des congés à la fin de l'année précédente ainsi que ses droits à congés pour l'année suivante.

Au cas où ces relevés contiendraient des inexactitudes, il est suggéré d'indiquer, sur une copie du relevé erroné, les corrections proposées et de les envoyer au service "Congés" (ORBN 3/65 Fax 50018) qui y donnera la suite appropriée.

Il est rappelé également que les formulaires personnalisés de demande de congés destinés à être traités par lecture optique ne sont plus délivrés. En attendant la mise au point d'un logiciel qui permettra d'introduire les demandes de congé à partir d'un formulaire standard, les formulaires manuels, repris dans le catalogue des fournitures sous le numéro 22360, peuvent être utilisés.